

TRAVAUX - LOYER - ENTRETIEN
Le représentant des locataires
défend vos droits

VOTEZ!



PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS

Vous avez jusqu'au 1^{er} décembre inclus pour voter et élire vos représentants des locataires. A cet effet, nous vous avons envoyé par courrier la liste des candidats ainsi que le matériel de vote. **Vous pouvez voter soit par correspondance soit par internet.** Attention : Une fois effectué, le vote électronique est définitif. En cas de doublon (vote électronique et papier pour un même votant), le vote électronique fera foi. **Les votes seront dépouillés le 2 décembre à 14h30. Les résultats seront affichés dans les bureaux, locaux et les immeubles dépendant de PATRIMOINE, sous 8 jours.**

MOBILISONS-NOUS TOUS ENSEMBLE POUR RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Dans un contexte marqué par le changement climatique et la crise énergétique, le gouvernement a décidé de mettre en place un plan de sobriété énergétique. Cela implique de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Découvrez les gestes essentiels pour réduire votre consommation et faire des économies sur vos factures.

#1 Je règle mon chauffage à 19° et m'équipe d'un thermomètre d'intérieur

- Régler son chauffage à 19° permet de réduire sa consommation sans incidence sur son confort.
- La nuit, pensez à fermer vos volets et rideaux.
- Evitez d'utiliser un chauffage d'appoint, ils sont potentiellement dangereux et augmentent fortement votre consommation d'énergie.

#2 Je fais attention à ma consommation d'eau

- Réglez votre chauffe-eau à 55°
- Privilégiez les douches plutôt que les bains (1 bain = 5 douches)
- Fermez les robinets mitigeurs en position froide pour éviter de solliciter le chauffe-eau inutilement.
- Surveillez l'apparition de fuites sur les robinets ou chasses d'eau et informez immédiatement à votre prestataire Multiservice.

#3 J'éteins mes appareils en marche ou en veille



Certains appareils fonctionnent ou restent en veille 24h/24, or ils consomment plus qu'on ne le croit. En effet, les appareils en veille représentent jusqu'à 10% de votre facture d'électricité.

- Eteignez les lumières lorsque vous quittez une pièce.

#4 Je décale l'utilisation de mes appareils

- Utilisez vos appareils en dehors des heures de pointe soit entre 20h et 8h ou entre 13h et 18h.
- Privilégiez un programme ou un mode éco.
- Evitez de lancer un lavage lorsque vos machines sont à moitié remplies.
- Lors d'un nouvel achat, veillez à la classification sur l'étiquette énergie.

#5 Le saviez-vous ?

-  Baisser le chauffage de 1°C
- 7% de consommation d'énergie
-  Laver son linge à 30°C
3x moins d'énergie
-  Fermer les volets la nuit
- 60% de déperdition de chaleur
-  Couvrir les casseroles
25% d'économie d'électricité ou gaz
-  Le programme ECO du lave-vaisselle
45% d'électricité économisée

FERMETURE DE NOS LOCAUX LES VENDREDIS



Patrimoine s'engage aussi en tant qu'entreprise avec comme principale action un télétravail généralisé pour l'ensemble des collaborateurs les vendredis. Cette mesure permettra de réduire notre consommation d'énergie sur 3 jours consécutifs. **En conséquence, nos différents locaux seront fermés tous les vendredis du 1^{er} novembre au 31 mars.**

Rassurez-vous, vos chargé(e)s de clientèle restent joignables par mail ou par téléphone. Nous vous rappelons que leurs coordonnées sont indiquées sur vos avis d'échéance mis à disposition sur votre espace locataire en ligne.

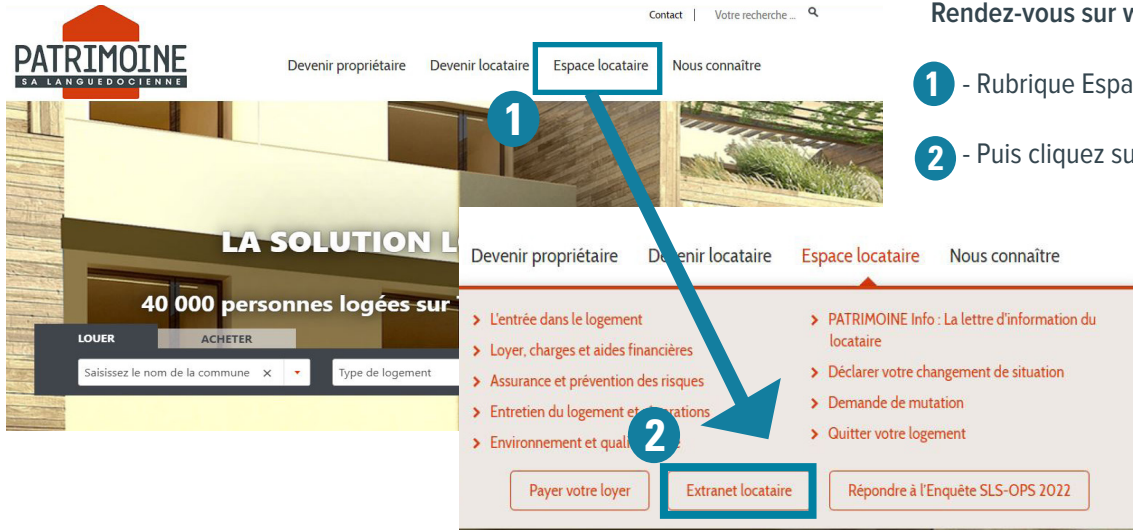
Retrouvez au verso le mode opératoire pour créer votre compte locataire.

NE TARDEZ PAS A CRÉER VOTRE COMPTE LOCATAIRE !

Cet espace dédié et sécurisé vous permettra de :

- Payer vos loyers directement et facilement en ligne
- Déclarer un changement de situation
- Accéder à de nombreuses informations
- Consulter vos avis d'échéance sur 6 mois
- Effectuer une demande de mutation

Rendez-vous sur www.sa-patrimoine.com



1 - Rubrique Espace Locataire

2 - Puis cliquez sur Extranet Locataire



3 Cliquez sur l'onglet "Nouveau compte", puis renseignez les informations demandées dans les champs prévus à cet effet :

4 - Votre numéro ESI

5 - Votre intitulé de compte

- Votre adresse email

- Votre numéro de téléphone

Ces informations sont disponibles sur votre bail ou vos avis d'échéance (voir ci-dessous)

Une fois ces informations renseignées, cliquez sur "Créer un nouveau compte".



Pour finaliser cette étape, vous devrez :

- Valider votre adresse email grâce au lien qui vous aura été envoyé sur cette adresse mail.

- Choisir un mot de passe sécurisé, composé de 12 caractères et d'au moins une majuscule, un chiffre et l'un de ces caractères spéciaux : (! " # \$ % & ' () * + , - . / : ; < = > ? @ [\] ^ _ { | } ~)

Vous ne pouvez créer qu'un seul compte par logement.